

Questions / Réponses

Webinaire Publication mensuelle du référentiel unique d'interopérabilité du médicament

28 mars 2023

Question 1 :

Pour un éditeur disposant d'une BDM intégrée automatiquement dans son dossier patient informatisé, j'ai l'impression que nous disposons déjà de toutes ces informations. Quels sont les apports complémentaires dans ce contexte ?

Réponse :

Les différentes bases de données contiennent effectivement les codes CIP, CIS et UCD mais aucune source officielle ne délivre cette liste de manière agrégée. Il y a donc risque de désynchronisation et de divergence des bases. Dans sa version actuelle, le référentiel délivre cette liste de codes synchronisés de manière mensuelle.

Le référentiel d'interopérabilité du médicament, à l'instar de Rx Norm aux USA, va remplir le rôle de source primaire officielle pour cette information pour aider toutes les BDMs françaises à être convergentes et synchrones.

Ceci est également vrai pour la classification ATC des médicaments.

Par ailleurs, le Référentiel va être source officielle des médicaments virtuels et de la prescription en Dénomination commune. Il va également proposer une description des médicaments conformes aux standards du modèle IDMP déployé en Europe.

Question 2 :

Comment saura-t-on que les informations issues du référentiel sont à jour ? C'est à dire, faut-il télécharger une mise à jour ou est-ce fait automatiquement ?

Réponse :

Les données affichées en ligne sur le Serveur Multi-Terminologies sont les plus à jour. La date de mise à jour des données est précisée sur le SMT.

Actuellement, il faut télécharger les fichiers à chaque mise à jour (rythme mensuel). Ceci est effectif à partir du mois d'avril 2023 (1ere version du référentiel d'interopérabilité du médicament).

Une programmation de téléchargement automatique par API peut être programmée par l'utilisateur en fonction du calendrier de mise à jour.

Question 3 :

Quelle est la fréquence de mise à jour ? Existera-t-il à terme une mise à disposition pour téléchargement automatique ?

Réponse :

La fréquence de mise à jour est désormais au moins mensuelle. La possibilité de mise à jour exceptionnelle supplémentaire est en discussion en cas d'information primordiale devant être mise à disposition entre 2 mises à jour mensuelles.

Une programmation de téléchargement automatique par API peut être programmée par l'utilisateur en fonction du calendrier de mise à jour.

Question 4 :

Quand le référentiel sera-t-il publié dans sa version définitive ? A-t-il vocation à devenir opposable, et si oui quand ?

Réponse : La première version du référentiel d'interopérabilité du médicament est disponible et utilisable dès à présent (avril 2023).

Des concepts supplémentaires (comme la prescription en dénomination commune) seront intégrés de manière progressive en 2023. Des communications régulières seront faites pour tenir les utilisateurs informés.

La date de mise à disposition du référentiel complet pour la France est prévue en fin d'année 2023.

Les concepts du modèle IDMP fixés par l'EMA (produits pharmaceutiques (PHPid)) seront rendus disponibles au fur et à mesure de leur publication en 2024 et années suivantes.

Question 5 :

Les dates d'inscription/radiation de la liste en sus font-elles partie des événements réglementaires?

Réponse : oui, le sujet est en cours d'instruction.

Question 6 :

Concernant les interactions médicamenteuses, prévoyez-vous l'intégration des recommandations du thésaurus de l'ANSM ?

Réponse :

Cela n'est pas prévu car ces données sortent des cas d'usage interopérabilité pour rentrer dans les cas d'usage d'aide à la décision.

Question 7 :

Vous ne prévoyez pas d'intégrer les dimensions des médicaments ? Utile pour les robots de PDA et certains piluliers connectés notamment

Réponse :

Cela n'est pas prévu pour l'instant car ces données sortent des cas d'usage interopérabilité pour rentrer dans les cas d'usage d'aide à la gestion logistique.

Question 8 :

Le référentiel est-il maintenant intégré par les bases de médicaments ayant obtenu l'agrément de la HAS ?

Réponse :

Les Bdm intègrent un alignement de leurs VMP avec les codes MVn (codes Médicabase). Mais elles n'intègrent pas obligatoirement une table avec l'ensemble des codes + libellés des MVn.

Question 9 :

Peut-on déjà commencer à l'utiliser ?

Réponse :

Le référentiel peut d'ores et déjà être utilisé dans les limites de son périmètre actuel.

Question 10 :

Les critères de décision pour intégrer, ou non, de nouvelles données ou de nouveaux mappings (nomenclature DGOS Achat, nomenclature Inca, interactions médicamenteuses de l'ANSM, liste en sus ...) dans le RUIM sont-ils définis précisément et si oui pouvons-nous les connaître ?

Réponse :

Les demandes d'ajouts de nouvelles données suivent le parcours général du CI-SIS :

- *Expression de besoin au CI-SIS ;*
- *Passage en comité de concertation/priorisation pour inscription sur la feuille de route ;*
- *Planification de mise à disposition.*

Les règles pour la publication de ressources sémantiques au CI-SIS sont entre autres :

- *L'association à des volets d'interopérabilité ;*
- *Une garantie de pérennité de la publication pour les consommateurs de ces ressources ;*
- *La conformité avec les règles des données ouvertes de la loi pour une république numérique.*

Question 11 :

Peut-on exporter sous la forme d'un fichier plat les résultats d'une recherche ?

Réponse :

Pour le sparql oui, c'est possible vers du csv.

Sinon, passer par les API -> json.

Question 12 :

Intégration de SNOMED CT en juillet-août : sur quel périmètre conceptuel ? substances, formes, voies, médicaments virtuels ... ?

Réponse :

L'intégration de la Snomed CT au SMT de l'ANS est indépendante de celle du référentiel unique d'interopérabilité du médicament.

La SNOMED CT n'est pas prévue pour couvrir des cas d'usage français d'interopérabilité du médicament en production et coordination de soin. Les codes français historiques (codes CIS, CIP, UCD, MV) seront utilisés ainsi que les codes européens (EDQM standard terms et codes des services SPOR de l'EMA).